



## Alerte rouge sur la filière accueil et surveillance !

**74 postes en catégorie C au concours 2025, record du plus petit recrutement jamais organisé dans la filière !**

PARIS > 15 janvier 2024

**Pour la CGT-Culture, ce chiffre de 74 postes ouverts au concours 2025 confine au ridicule au regard des besoins exprimés par les services culturels. C'est perdant-perdant pour tout le monde : agents, exercice des missions, conditions de travail et service rendu aux usagers.**

Le constat est implacable. Alors que le nombre de catégorie C a baissé de 327 agents en 10 ans (2012-2022), il n'y a eu aucun concours d'Adjoint Technique d'Accueil et de Surveillance et de Magasinage (ATASM) depuis 2020. C'est donc **4 années successives sans recrutement de titulaires** par voie de concours : du jamais vu depuis la création de la filière !

**Dans un contexte où près de 500 départs à la retraite sont prévus d'ici 5 ans, la CGT-Culture considère que le volume ouvert au concours 2025 est clairement insuffisant !!!**

Mais il n'en sera rien ! Le concours prévu en 2025 n'ouvrira que 35 postes en interne et 39 postes en externes, ce qui est proprement indigne au regard des besoins à satisfaire impérativement. Cette politique d'emploi représente **moins de 15 recrutements par an** entre 2021 et 2025. Perspective aggravante, le ministère ne prévoit pas de concours en 2026 et en 2027.

Le **sous-effectif insupportable et endémique** dans certaines structures conduit irrémédiablement à une dégradation encore plus importante des conditions de travail des agents et de la qualité du service rendu aux usagers. Dans les musées, les monuments, aux Archives nationale ou dans les Bibliothèques, le manque d'ATASM empêche presque partout l'ouverture complète des espaces. En imposant des ouvertures partielles, les établissements flouent les usagers, parfois même au mépris des règles de sécurité.

Le ministère fait le choix délibéré de sacrifier par asphyxie progressive une **filière essentielle et emblématique du ministère de la culture** sur l'autel de l'austérité et d'une politique libérale décomplexée qui s'est donnée pour objectif ultime la dévitalisation du corps des ATASM. On voudrait assécher et abimer le statut de fonctionnaire, qu'on ne cesse par ailleurs d'accabler de tous les maux, on ne s'y prendrait pas autrement ! Il faut au contraire **redynamiser les corps techniques du ministère**, à commencer par un recrutement massif.

En faisant ce choix, le ministère dégrade en profondeur l'emploi titulaire, et donc aussi la possibilité de carrière et d'évolution de l'emploi dans cette filière. Faute de recrutements réguliers dans la filière, on déplore une **chute du nombre de promotions** auxquelles aspirent les agents. La mécanique est simple : les recrutements augmentent le nombre de postes donnant droit à une promotion de grade et de corps et donc le nombre des promus. Des recrutements en berne et c'est l'ensemble des agents de la filière qui se voient restreints et ralentis dans leur progression de carrière.

**Après de longues années de vaches maigres, on pouvait s'attendre à des mesures fortes pour rectifier cette trajectoire mortifère engagée depuis 15 ans dans la filière accueil et surveillance !**

**Alors que les suppressions de postes de fonctionnaires se sont multipliées ces dernières années, le recrutement de contractuels et le recours à l'externalisation s'amplifient !**

Faute de concours réguliers organisés par les services centraux, les établissements sont contraints de recourir à de l'emploi sur contrat. En dérogeant à grande échelle à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui prévoit que « *les emplois civils permanents de l'Etat sont occupés par des fonctionnaires* », le recours au contractuel tend à devenir la norme.

Ainsi on dénombre aujourd'hui **800 collègues embauchés en qualité de contractuels dont 678 en CDI**. Or, ces derniers perçoivent des rémunérations bien plus basses : le recrutement de contractuels se fait à près de **400 euros de moins** par mois qu'un titulaire dû à l'absence de prime.

Le recours à la **précarité** est à l'œuvre partout. Pas moins de 15% des effectifs de contractuels sont recrutés sur des contrats à durée déterminée, obligés d'accepter les contraintes horaires les plus difficiles et les postes les plus exposés, dans l'espoir souvent déçu, de bénéficier d'une prolongation de contrat pour un minimum de stabilité dans l'emploi.

Enfin, le sous-effectif des personnels permanents de l'accueil et de la surveillance sert de prétexte à **l'externalisation des missions du service public culturel**. Présentée par l'administration comme la seule solution pour permettre à *minima* l'exécution des missions, l'externalisation - des missions de catégorie C notamment - conduit à une mission exercée au rabais avec un champ d'action restreint et des effectifs au *turn-over* important. Le résultat est une dégradation du service rendu à la collectivité au prix d'une précarisation et d'une exploitation terrible des salariés des entreprises prestataires.

Nous refusons toute privatisation de nos missions de service public à un coût grevant le budget des établissements. La CGT ne laissera pas faire ! Pour la CGT, le service public culturel confié à des **agents publics aux expertises reconnues et variées** permet à la fois le développement d'une identité professionnelle forte, des connaissances solides des lieux de travail ainsi qu'un lien particulier avec les collections qu'ils protègent et qu'ils présentent aux publics.

**Il est plus qu'urgent de mettre fin aux sous-effectifs et à la destruction de la filière accueil et surveillance !**

**Pour toutes ces raisons, la CGT-Culture revendique pour la filière accueil et surveillance :**

- **L'ouverture d'un plan d'urgence triennal de recrutements d'au moins 1350 emplois (900 ATASM, 250 TSCBF, 200 ISCP) pour l'intégration dans un des trois corps des agent.e.s contractuel.le.s notamment par la mise en place d'un vaste plan de titularisation et le remplacement de tous les emplois supprimés depuis 10 ans**
- **L'organisation de concours réguliers au moins tous les deux ans avec liste complémentaire valable entre deux concours. Pour l'année 2025, la CGT revendique un volume de 300 postes au concours d'ATASM ainsi que l'ouverture d'un concours de Technicien des Services Culturels (TSC, catégorie B) dès 2025**
- **Le passage automatique dans le grade supérieur pour tous les agents qui sont arrivés au dernier échelon de leur grade**
- **La mise en œuvre d'un plan de repyramidage de la filière accueil et surveillance qui permette à tous les agents qui accomplissent des missions relevant de la catégorie supérieure d'accéder au corps de TSC et incluant des promotions en catégorie A (Ingénieur des services culturels du Patrimoine)**